

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Entreprise : IN'TESA

Forme juridique : SASU

Siège social : ZA les Roquassiers  
99 Rue des tailleurs de Pierre  
13300 Salon de Provence

Capital social : 10 000 €

RCS : 995 070 109 R.C.S. Salon de Provence

SIREN : 995 070 109

TVA intracommunautaire : FR31995070109

Représentée par : Frédéric MAYOL

### 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations réalisées par l'entreprise, IN'TESA artisan ébéniste agenceur, auprès de **clients particuliers et professionnels**, en France métropolitaine.

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document.

### 2. Prestations proposées

L'entreprise propose notamment les prestations suivantes :

- conception et réalisation de mobilier sur mesure,
- agencement intérieur,
- fabrication artisanale,
- fourniture et pose,
- rénovation,
- conception de plans.

Les prestations sont réalisées exclusivement en France.

### 3. Devis

Les devis sont **gratuits** et valables pour une durée de **2 mois** à compter de leur date d'émission.

Toute modification demandée après validation du devis pourra faire l'objet d'un devis complémentaire.

### 4. Commande

La commande est considérée comme **ferme et définitive** à compter de la **signature du devis** accompagnée du **règlement de l'acompte**.

À défaut de versement de l'acompte, l'entreprise se réserve le droit de ne pas débiter les travaux.

### 5. Prix

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

Ils sont ceux en vigueur au jour de l'acceptation du devis.

### 6. Modalités de paiement

Un **acompte de 40 %** du montant total est exigé à la commande, destiné notamment à l'achat des matériaux et quincailleries.

Le **solde est payable à la livraison ou en fin de chantier**.

Un **échancier de paiement** peut être accordé sur demande expresse et écrite du client.

Moyens de paiement acceptés :

- virement bancaire (préféré),
- chèque,
- espèces (dans les limites légales).

Les paiements sont exigibles **immédiatement**, sauf accord contraire écrit.

### 7. Retard de paiement

#### Clients professionnels

Tout retard de paiement entraînera, de plein droit :

- l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux directeur de la BCE majoré de 10 points,
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de **40 €**.

#### Clients particuliers

En cas de retard de paiement, l'entreprise se réserve le droit de suspendre les prestations en cours.

### 8. Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont donnés à **titre indicatif** et sont estimés à **environ 6 semaines**, sauf mention contraire au devis.

L'entreprise ne saurait être tenue responsable des retards dus notamment :

- à des retards de fournisseurs,
- à des modifications demandées par le client,
- à des contraintes techniques imprévues,
- à un cas de force majeure.

### 9. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, **le droit de rétractation est exclu** pour les prestations portant sur des biens **fabriqués sur mesure ou personnalisés**.

### 10. Annulation de commande

#### Annulation par le client

En cas d'annulation de la commande par le client, pour quelque cause que ce soit, **l'acompte versé restera acquis à l'entreprise**, à titre d'indemnité, couvrant notamment les frais d'étude, de conception, de commande de matériaux et de main-d'œuvre engagés.

#### Annulation par l'entreprise

En cas d'impossibilité d'exécution indépendante de sa volonté (force majeure, indisponibilité prolongée, problème d'approvisionnement majeur), l'entreprise pourra proposer :

- un **report de la prestation**, et/ou
- un **remboursement** des acomptes versés, sans indemnité complémentaire.

### 11. Réserve de propriété

L'entreprise conserve la **propriété des biens fabriqués** jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires.

### 12. Garanties et assurances

L'entreprise est couverte par :

- une **assurance responsabilité civile professionnelle**,
- une **assurance décennale**, lorsque les travaux relèvent de cette garantie.

La responsabilité de l'entreprise est limitée au **montant du devis** et ne saurait couvrir les dommages indirects.

### 13. Médiation de la consommation (clients particuliers)

Conformément aux articles L611-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à la société IN'TESA.

Le médiateur désigné est : **MEDIMMOCONSO**

1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222

44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr>

Email : [contact@medimmoconso.fr](mailto:contact@medimmoconso.fr)

Le client peut saisir le médiateur après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de la société IN'TESA par une réclamation écrite.

La saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après réponse insatisfaisante ou absence de réponse dans un délai de 60 jours.

Le client reste libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur et conserve la possibilité de saisir les juridictions compétentes.

### 14. Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du **ressort du siège social de l'entreprise**.